

# SÉNAT

1<sup>re</sup> SESSION ORDINAIRE DE 1963-1964

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 13 novembre 1963.

---

## AVIS

PRÉSENTÉ

*au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1),*  
*sur le projet de loi de finances pour 1964,* ADOPTÉ PAR  
L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME XII

Services du Premier Ministre.

COMMISSARIAT AU TOURISME

Par M. Amédée BOUQUEREL,

Sénateur.

---

(1) *Cette commission est composée de : MM. Jean Bertaud, président ; Paul Mistral, Etienne Restat, Joseph Yvon, Henri Cornat, vice-présidents ; René Blondelle, Auguste Pinton, Joseph Beaujannot, Jean-Marie Bouloux, secrétaires ; Louis André, Octave Bajoux, Auguste-François Billiemaz, Georges Bonnet, Albert Boucher, Amédée Bouquerel, Marcel Brégégère, Raymond Brun, Michel Champleboux, Henri Claireaux, Emile Claparède, Maurice Coutrot, Etienne Dailly, Léon David, Jean Deguise, Roger Delagnes, Henri Desseigne, Hector Dubois, Jacques Duclos, Emile Durieux, Jean Errecart, Jean Filippi, Jean de Geoffre, Victor Golvan, Léon-Jean Grégory, Roger du Halgouet, Yves Hamon, Roger Houdet, René Jager, Eugène Jamain, Michel Kauffmann, Henri Lafleur, Maurice Lalloy, Robert Laurens, Marcel Lebreton, Modeste Legouez, Marcel Legros, Henri Longchambon, Charles Naveau, Gaston Pams, Guy Pascaud, François Patenôtre, Pierre Patria, Marc Puzet, Paul Pelleray, Lucien Perdereau, Jules Pinsard, Michel de Pontbriand, Henri Prêtre, Eugène Ritzenthaler, Abel Sempé, Charles Suran, Gabriel Tellier, René Toribio, Henri Tournan, Camille Vallin, Emile Vanrullen, Jacques Verneuil, Pierre de Villoutreys.*

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2<sup>e</sup> législ.) : 549 et annexes, 568 (tomes I à III et annexe 22).  
586 (tomes I et II, annexe XVII) et ln-8° 101.

Sénat : 22 et 23 (tomes I, II et III, annexe 23) (1963-1964).

## SOMMAIRE

---

	Pages.
Les problèmes qui se posent en 1963.....	5
La suppression de la détaxe sur les carburants.....	7
La saison touristique en 1962 et en 1963.....	8
Les enseignements tirés des statistiques.....	11
Les problèmes de l'hôtellerie et de l'accueil.....	12
Les investissements dans les stations de sports d'hiver, nautiques et balnéaires .....	16
Les observations de la Commission.....	18

---

Mesdames, Messieurs,

L'an dernier, l'examen des crédits concernant le tourisme ne se distinguait pas encore de celui consacré au Département ministériel des Travaux publics et des Transports. Placé désormais, par le décret n° 62-1530 du 22 décembre 1962, sous l'autorité du Premier Ministre, confié à un Secrétaire d'Etat (dont les attributions ont été définies par le décret n° 63-625 du 20 mars 1963) et à un Commissaire, le Commissariat au Tourisme (qui a d'ailleurs perdu son qualificatif de « général ») a enfin droit, à l'occasion de l'actuel débat budgétaire, à un « bleu » particulier qui vous permettra sans doute de mieux entrer dans le détail des différents chapitres et articles d'un budget dont le total des crédits s'élève, pour 1964, à 21.504.915 F, soit une augmentation de 6 % seulement, inférieure à celle des crédits civils de 1964, augmentation qui a surtout porté sur les traitements du personnel du Commissariat.

On a toujours tendance à dire que, pour les actions à entreprendre sur le plan de l'expansion touristique, ces sommes sont très insuffisantes ; si la remarque n'est pas injustifiée, c'est cependant oublier les crédits du F. D. E. S. accordés à l'hôtellerie (155 millions en 1964), à l'équipement collectif (15 millions pour les stations de montagne et les ports de plaisance) et au tourisme social (13 millions), ainsi que les subventions et bonifications d'intérêts dont bénéficient ces différents domaines ; c'est oublier également les crédits mis à la disposition d'organismes collectifs, pour l'aménagement de la « Côte Vermeille » par exemple (1), la création ou la modernisation d'une quinzaine de stations balnéaires en Métropole ou encore la rénovation (par la Somivac et la Setco) de la Corse, qui doit devenir demain le joyau touristique de la Méditerranée (2), l'aide aux capitaux privés pour la construction d'hôtels

---

(1) Chapitre 55-00 du budget des Charges communes. La « mission interministérielle pour l'aménagement du littoral Languedoc-Roussillon » créée par décret du 18 juin 1963, présidée par M. Racine, soumettra au Gouvernement, à la fin de l'année 1963, un programme général.

(2) Actuellement, la part détenue par le tourisme dans le revenu de la Corse n'est que de 7 % seulement. « L'Île de Beauté » a accueilli 110.000 touristes en 1958, 165.000 en 1962 et, probablement, 180.000 cette année.

à Paris et en province ; il convient, enfin, de ne pas omettre les crédits inscrits au budget des Travaux publics pour les ports de plaisance et les petits ports (2 millions d'autorisations de programme et 400.000 F de crédits de paiement en 1964).

De la même façon qu'il y a deux ans déjà nous avons insisté sur le fait qu'on ne pouvait pas parler de tourisme dans un pays comme le nôtre *si celui-ci ne disposait pas d'excellentes routes* (et même d'un réseau quelque peu « étoffé » d'autoroutes), de moyens de transport modernes adaptés à la psychologie de la clientèle (l'aviation intérieure prenant, dans ce domaine, de plus en plus d'importance), de même faudrait-il ajouter à tous les crédits déjà cités une partie difficilement définissable de ceux qui, dans ces différents secteurs, ont été précisément consacrés à *améliorer l'infrastructure aérienne, ferroviaire, routière et portuaire française*, sans même excepter les efforts (et donc les crédits correspondants) de publicité consacrés par les grandes compagnies de transport, les agences de voyages et les syndicats d'initiative à attirer dans notre pays la clientèle étrangère ou à faire mieux connaître aux Français leur propre patrie. Une enquête sur ce dernier point (la publicité touristique) serait fort intéressante à mener ; nous avons voulu seulement, ici, indiquer une direction de recherches en souhaitant qu'elle soit un jour empruntée et donne lieu, de la part de votre Commission, à un « rapport d'information » comme en a fait — sur le programme d'aménagement du réseau routier — notre collègue Catalifaud, à l'Assemblée Nationale (1).

*Le problème des autoroutes* reste, lui, beaucoup plus préoccupant, car il est incontestable que, faute de moyens pour se diriger rapidement vers les régions ensoleillées (Riviera et Italie notamment), les touristes venus de Grande-Bretagne, des Pays-Bas, de la Belgique et des Pays scandinaves auront de plus en plus tendance à emprunter l'excellent réseau routier allemand, délaissant ainsi notre sol, alors qu'en dehors même de ses attraits particuliers, celui-ci a la chance d'être le point de rencontre des deux pays les plus visités par les touristes à l'heure actuelle : l'Espagne et l'Italie (2). On voit aisément que l'action à entreprendre ne dépend donc pas uniquement du Commissariat au Tou-

---

(1) Cf. n° 570 A. N., 1<sup>re</sup> session ordinaire de 1963-1964.

(2) Les experts de la Fédération italienne de la route ont fait récemment le point des travaux en cours concernant les liaisons routières avec l'étranger : tunnel du Grand-Saint-Bernard (terminé en mars 1964 et reliant Lausanne et Turin) ; tunnel du Mont Blanc (terminé fin 1964, entre Genève et Turin).

risme, et nous avons nous-même suffisamment traité de ce problème à l'occasion de notre rapport pour avis sur le budget des Travaux publics et des Transports pour qu'il soit utile d'y insister plus longuement ici. Signalons pour mémoire que l'autoroute Lille—Paris—Marseille sera réalisée en 1970, ce qui atténuera singulièrement la mise à l'écart de notre territoire par les automobilistes venant des pays du Nord.

\*  
\* \*

Avant d'essayer d'établir, comme nous le faisons chaque année d'ailleurs, le bilan de la saison touristique 1963, il est une autre question que nous voudrions aborder brièvement parce qu'elle a été l'objet de vives discussions, tant à l'Assemblée Nationale que devant notre Commission sénatoriale des Finances qui présentera à cet égard des observations en séance publique : c'est celle de *la suppression de la détaxe sur les carburants* en faveur des touristes étrangers.

Un arrêté du 2 octobre 1963 (paru au *J. O.* du 15 octobre 1963) l'a matérialisée et elle a eu sa traduction dans le budget qui vous est présenté sous la forme d'une suppression de crédits de 25 millions de francs ; pour justifier cette mesure — outre le supplément de recettes non négligeable, l'exposé des motifs du Gouvernement assure que l'approvisionnement de la France en devises fortes est désormais assuré ; il ajoute que ce régime donnait lieu à des fraudes importantes et que, d'ailleurs, le contingentement par touriste étranger faisait de cette détaxe une incitation assez faible sur le plan touristique.

*Ces raisons, pour être valables, ne nous paraissent pas totalement convaincantes. Voici pourquoi : l'excédent de la balance en devises, nous le verrons, tend à diminuer d'année en année ; l'incitation due à la détaxe peut sembler faible (le contingent par touriste était fixé à 500 litres, ce qui représentait un avantage de 100 F) mais la suppression aura certainement une répercussion psychologique beaucoup plus grave que son effet matériel.*

La France a, en effet, la réputation d'être un « pays cher » (nous y reviendrons à propos de l'hôtellerie) ; augmenter pratiquement de 21 % le prix de l'essence pour les étrangers ne peut

guère passer inaperçu de ceux-ci, alors que notre essence est déjà la plus chère de l'Europe ; le prix du litre est le suivant :

Pays-Bas .....	61,92 centimes
Grande-Bretagne .....	63,35 centimes
Allemagne .....	71,59 centimes
Belgique .....	75,83 centimes
Italie .....	73,83 centimes (58,45 après détaxe).
France .....	98 centimes (77,40 après détaxe).

Il est à craindre également que le volume des dépenses des touristes étrangers ne diminue dans notre pays, soit qu'ils y viennent moins nombreux, soient qu'ils le traversent plus vite, faisant « le plein » d'essence avant d'entrer et après. Quant aux fraudes, peut-être eût-il été plus sage d'améliorer le système de distribution des chèques-essence que de supprimer une détaxe qui garde toute la faveur des automobilistes se rendant en Italie où ce système date du mois d'août 1936, ce qui est tout de même une singulière preuve de sa bienfaisance.

L'avenir dira si nous nous sommes trompés sur ce point mais, déjà, les réactions de la presse étrangère sont significatives à cet égard. Certes, il faut reconnaître qu'une baisse de 2 centimes sur le litre d'essence vient d'être consentie par le Gouvernement et votée par le Parlement, mais cette mesure salubre ne justifie pas pour autant la suppression d'un avantage, suppression qui, dans les mois à venir, risque de nous coûter beaucoup plus cher que les économies réalisées dans le cadre du plan de stabilisation des prix. Il faut espérer qu'à l'issue de la période d'application du Plan de stabilisation, le Gouvernement reviendra sur cette décision, comme le laisse penser d'ailleurs la déclaration de M. le Secrétaire d'Etat devant l'Assemblée Nationale (1).

\*  
\* \*

On sait que, si le nombre de touristes étrangers va augmentant depuis un certain nombre d'années (ils étaient 3.205.000 en 1951, 5.052.000 en 1959 et 5.975.000 en 1962), la progression de ce nombre, elle, va diminuant : + 24,1 % en 1959 ; + 11,1 % en 1960 ; + 3,2 % en 1961 et, enfin, + 3 % seulement en 1962 (les premières estimations, pour 1963, n'étant pas supérieures). L'objectif du IV<sup>e</sup> Plan (7 millions de touristes en 1965) risque donc fort de n'être pas atteint !

---

(1) Première séance du 28 octobre 1963 ; J. O., Débats A. N., page 5731.

Faute de renseignements précis, autres que fragmentaires, il est encore trop tôt pour pouvoir établir le bilan complet de la saison 1963, et les excellents rapports de MM. Duhamel et Pasquini, à l'Assemblée Nationale, nous donnent suffisamment de détails pour Paris, la Côte d'Azur et Lyon pour que nous n'ayons pas à y revenir ici sans risquer de lasser la patience de votre Assemblée.

Chacun sait que les conditions atmosphériques défavorables, le moins large « étalement » des vacances (sujet qui mériterait encore de notre part une enquête approfondie), une saison de sports d'hiver fort moyenne par rapport à la précédente (1961-1962) sont autant de facteurs qui rendent préoccupante la situation d'ensemble de notre tourisme. Celle-ci n'a d'ailleurs pas manqué d'être l'objet de la réunion récente à laquelle assistaient, à Paris, nos représentants à l'étranger et nos délégués régionaux.

Commençons par livrer à votre information les chiffres en notre possession (1) :

### Bilan touristique de l'année 1962.

#### A) Répartition par nationalités (des arrivées de touristes étrangers) :

PAYS D'ORIGINE	1961	1962	VARIATION en %	RANG
Allemagne .....	732.000	800.000	+ 9,2	2 <sup>e</sup>
Belgique .....	1.010.000	1.009.000	— 0,1	1 <sup>er</sup>
Espagne .....	465.000	502.000	+ 7,9	5 <sup>e</sup>
Italie .....	467.000	465.000	— 0,4	6 <sup>e</sup>
Pays-Bas .....	429.000	431.000	+ 0,4	7 <sup>e</sup>
Royaume-Uni .....	720.000	733.000	+ 1,8	4 <sup>e</sup>
Suisse .....	428.000	415.000	— 2,3	8 <sup>e</sup>
Etats-Unis .....	760.000	798.000	+ 5	3 <sup>e</sup>
Ensemble des pays.....	5.800.000	5.975.000	+ 3 %	

(1) Très justement, à l'Assemblée nationale, M. Pasquini a insisté sur la nécessité de « revoir les méthodes qui servent à établir les statistiques en matière de tourisme ». Selon nous, l'entrée d'un étranger à une frontière française — souvent pour une excursion de la journée — ne devrait pas suffire à le faire qualifier de « touriste ».

On notera que les Américains ont laissé la première place aux Allemands, avec cependant un chiffre sensiblement égal de touristes et que les Espagnols ont dépassé les Italiens pour accéder au cinquième rang. Si l'on considère les « nuitées », elles sont passées de 23.130.000 en 1961 à 24.014.000 en 1962 (soit + 3,8 %). Ainsi, le rythme d'afflux des étrangers se ralentit-il et la durée de leur séjour se raccourcit-elle (2,4 jours en 1962).

B) *Nombre de touristes français à l'étranger.*

Signalons, tout d'abord, que la fréquentation des hôtels classés, en France, par les Français a notablement augmenté en 1962, puisque les « nuitées » en 1961 étaient de 61.311.000 et qu'elles sont passées à 67.383.000 en 1962. Il est incontestable que cela a été dû, en dépit de la mauvaise saison, à l'augmentation de la durée des congés payés. De même avons-nous été plus nombreux à séjourner à l'étranger :

PAYS DE SEJOUR	1961	1962	VARIATION en %	RANG
Allemagne .....	475.453	500.227	+ 5,2	4 <sup>e</sup>
Autriche .....	218.910	230.155	+ 5,1	7 <sup>e</sup>
Belgique .....	435.555	436.724	+ 0,2	5 <sup>e</sup>
Espagne .....	3.332.032	3.792.876	+ 13,8	1 <sup>re</sup>
Italie .....	1.155.643	1.208.652	+ 2,2	2 <sup>e</sup>
Pays-Bas .....	116.899	124.493	+ 6,4	8 <sup>e</sup>
Royaume-Uni .....	219.700	241.200	+ 9,7	6 <sup>e</sup>
Suisse .....	880.882	937.820	+ 6,4	3 <sup>e</sup>
Au total.....	7.092.081	7.757.154	+ 9,3 %	

Il faut noter encore les efforts accomplis par la Yougoslavie pour attirer des touristes : une augmentation de 23 % des Français entre 1961 (88.751) et 1962 (109.477) a correspondu à cet appel.

Cette faveur accrue des touristes français pour l'étranger et la relative stabilité du nombre d'étrangers séjournant en France (+ 3 % seulement d'augmentation) expliquent que la balance en

*devises de notre tourisme*, bien qu'excédentaire encore en 1962 : + 198 millions de dollars, le soit de moins en moins ; 1959 : 211 ; 1960 : 236,8 ; et 1961 : 204,6. On parle même dans les estimations du Commissariat au Tourisme) de 150 millions de dollars seulement en 1963.

Cela s'explique par le fait que si les dépenses des Français à l'étranger sont passées de 358,5 millions de dollars en 1961 à 441,5 en 1962 (+ 83 millions de dollars), *celles des étrangers en France* : 563,1 millions de dollars en 1961 et 639,5 en 1962 (+ 76,4 millions de dollars) ne croissaient pas dans la même proportion. Il faut espérer que, dans un proche avenir, cette balance ne deviendra pas déficitaire, alors que celle de nos voisins européens est en progression constante (Allemagne exceptée).

Ce sont toujours des U. S. A., puis de la zone sterling, que proviennent les principales devises, les Suisses venant en troisième position, juste avant les Allemands. Notons d'ailleurs que c'est en France que les touristes U. S. sont venus les plus nombreux, mais que leur durée de séjour se limite à deux jours, alors qu'elle excède généralement quatre ou cinq chez nos voisins. Encore une fois, nous avons trop tendance à oublier que *le tourisme s'euro-péanise* et que, faute d'une propagande adaptée à leur mentalité, les étrangers — après avoir vu Paris, les châteaux de la Loire ou la Côte d'Azur... — se hâtent vers l'Espagne ou l'Italie !

\*  
\* \*

### **Enseignements retirés de ces statistiques.**

De la connaissance de ces chiffres (et d'autres statistiques fournies par le Commissariat au Tourisme mais dont nous n'avons pas voulu surcharger inutilement ce rapport), il semble résulter :

— que, sur le plan international, *le tourisme français perd de plus en plus de terrain par rapport au tourisme espagnol et italien* ; c'est ainsi que les seules *entrées* de Français dans ces deux pays (3.792.876 + 1.208.652 = 5.001.528) correspondent, en ordre de grandeur, au nombre de touristes étrangers en France (5.975.000 en 1962) ;

— que *les Français restent moins chez eux que leurs voisins*, puisque 14 millions seulement (sur 47.600.000) ont pris des vacances

dans leur pays, alors que 31 millions d'Allemands (sur 55) et 26,5 millions d'Anglais ont fait de même dans leurs pays respectifs ;

— qu'en ce qui concerne *l'accueil des touristes*, l'Autriche, l'Italie et l'Espagne se classent en tête des « nations touristiques » avec un total de « nuitées » se situant entre 30 et 35 millions, alors que la France est au quatrième rang, avec 24 millions (devant la Suisse et le Royaume-Uni) ; pour ne citer que cet exemple, l'Italie a reçu, en 1962, 12 % de touristes en plus et ouvert 1.500 hôtels ; quant à l'Espagne, elle paraît avoir une « politique » suivie du tourisme, concentrant ses efforts financiers, année après année, sur une région déterminée, en évitant ainsi le « saupoudrage » des crédits ;

— que, pour l'ensemble des pays européens, les recettes touristiques en devises ont quadruplé de 1951 à 1961. Le tourisme représente 27 % des exportations de biens et services en Espagne, 16 % en Autriche, 12 % environ en Italie, en Suisse et en Grèce et seulement 7 % en France.

Ce qui explique que, *l'excédent de notre balance touristique* en 1962 n'étant que d'un milliard de francs (soit 198 millions \$), nous sommes maintenant en 4<sup>e</sup> position, derrière l'Italie, l'Espagne et l'Autriche, l'Allemagne fédérale étant le seul grand pays européen à avoir une balance du tourisme déficitaire (3 milliards de francs).

\*  
\* \*

### **Problèmes d'hôtellerie et d'accueil.**

On doit maintenant se poser la question la plus importante, qui est de savoir *pourquoi il y a moins de touristes étrangers en France* que dans d'autres pays comme l'Italie ou l'Espagne.

Qu'entend-on dire, très souvent, autour de soi ou que lit-on dans la presse étrangère ou même dans les journaux français ?

— « La France, pays cher — dépourvu d'hôtels convenables — de terrains de camping bien aménagés — où l'accueil est moins aimable qu'ailleurs... ». Qu'y a-t-il de vrai dans tout cela ?

En France, *les prix touristiques* ne sont guère plus élevés qu'ailleurs et une étude de l'I. N. S. E. E. a montré récemment

qu'en 1962 le coût de la vie est plus élevé en Suisse de 17,5 %, en Italie de 6,5 % et en Allemagne de 2,5 %. L'Autriche et les Pays-Bas sont restés nettement moins chers (15 % et 21 %), mais l'Espagne nous rattrape insensiblement au cours des années. La France a d'ailleurs fait un louable effort dans le domaine du « tout compris » qui revêt aux yeux de l'étranger, une importance psychologique assez exceptionnelle. Un facteur gêne l'expansion touristique en France, c'est le prix élevé de l'essence : nous avons évoqué tout à l'heure le problème.

Quant aux hôtels, ils sont surtout très chers à Paris : un « 4 étoiles » en pleine saison coûte deux fois plus que dans une grande ville allemande, espagnole ou italienne et les restaurants parisiens, eux, coûtent également deux fois plus cher. Mais ce qui est plus grave, c'est que *la plupart des hôtels français ne correspondent plus aux exigences de la clientèle internationale actuelle.*

Là encore, on ne semble pas avoir suffisamment pris conscience de la « démocratisation » du tourisme (même du côté des Etats-Unis) et l'on continue de penser les problèmes de l'hôtellerie trop souvent en fonction du niveau de vie — et des habitudes — des touristes d'autrefois !

Rien n'a-t-il été accompli dans ce domaine ? Pour l'information complète de nos collègues il faut cependant signaler que :

— *les prêts à l'hôtellerie ont été :*

En 1961 ..... de 78.846.300 francs, soit 1.281 prêts.

En 1962 ..... de 122.033.000 francs, soit 1.607 prêts.

En 1963 (six premiers mois) de 72.732.300 francs, soit 870 prêts.

— *le nombre des hôtels créés a été :*

ANNEES	1 *		2 **		3 ***		4 ****	
	Hôtels.	Chambres.	Hôtels.	Chambres.	Hôtels.	Chambres.	Hôtels.	Chambres.
En 1962.....	76	1.261	37	928	7	323	1 1 luxe	25 80
En 1963 (1 <sup>er</sup> trimestre) .....	45	669	35	663	9	273	2	170

On ne peut donc pas dire que *ni l'Etat, ni l'hôtellerie aient hésité à faire un remarquable effort de création et de modernisation*, puisqu'au total, en 1962, 112 hôtels (correspondant à 2.617 chambres) ont été créés et, pour les six premiers mois de 1963, 91 hôtels (soit 1.175 chambres). Actuellement, la capacité de l'hôtellerie française représente 340.000 chambres pour 12.000 hôtels, mais les trois quarts n'offrent qu'un confort moyen (et quelquefois médiocre), ce qui explique les projets de construction à Paris de plusieurs hôtels de classe internationale et de deux nouvelles chaînes d'hôtels (de 2 et 3 étoiles) en province.

Ce qu'on oublie trop souvent de rappeler, à propos d'hôtellerie, ce sont les *lourdes charges qui pèsent sur celle-ci dans notre pays* :

1. — *Charges sociales* :

France .....	46,7	%
Allemagne .....	31	%
Belgique .....	25,75	%
Pays-Bas .....	18,3	%
Grande-Bretagne .....	15,5	%
Suisse .....	10	%

2. — *Taxe sur le chiffre d'affaires (ou impôt équivalent)* :

France .....	8,5	%
Belgique .....	5	%
Allemagne .....	4	%
Pays-Bas .....	4	%
Italie .....	3	%

3. — *Taux des prêts du Crédit hôtelier* :

France .....	3	% sur 20 ans pour la classe internationale.
	5	% pour les non-sélectionnés.
Allemagne .....	2	% sur 30 ans.
Suisse .....	1,8	% sur 25 ans.
Italie .....	1,5	% sur 40 ans.

Pour juger objectivement, il était bon que ces précisions soient apportées.

Rappelons qu'en vertu de l'article 85 de la loi de finances 1962, un certain dégrèvement de l'impôt sur le chiffre d'affaires a été institué en fonction des investissements effectués par les hôteliers (1).

On peut dire, à propos de l'hôtellerie, que c'est moins un effort de modernisation que d'*imagination créatrice* dont elle doit faire preuve dans les prochaines années et, à cet égard, un certain renversement de la tendance commence à se faire sentir :

A Paris et dans les grandes villes, la difficulté essentielle tient à la rareté des terrains ; à part les projets du « groupe Hilton » de 150 chambres à Orly et de 500 chambres avenue de Suffren, et la création d'un hôtel sur l'emplacement de la gare d'Orsay, il n'y a encore rien de décidé ; l'hôtel « Président » enfin, dont il avait été beaucoup question, semble avoir peu de chances de pouvoir disposer du terrain de la porte Dauphine.

En province, la Banque de Paris et des Pays-Bas a créé en 1962 la Sofitel, destinée à construire des hôtels de bon standing pour les hommes d'affaires ; la banque Rothschild a demandé à la Compagnie du P. L. M. de créer également une chaîne d'hôtels ; la « Société des étapes touristiques européennes » envisage de réaliser une chaîne de motels auprès des villes de Strasbourg, Lyon et Martigues ; la Société française « Eurotel », enfin, vient de terminer sa première réalisation à Limoges (1 hôtel 4 étoiles de 70 chambres) et des projets concernent Lyon, Saint-Jean-Cap-Ferrat et Biarritz.

Mais toutes ces initiatives laissent encore subsister certaines lacunes. C'est ce qui explique que la S. C. E. T., le *Crédit hôtelier* et le *Crédit national* soient sur le point de constituer une société *Inter-Hôtels* pour construire des établissements d'un confort moyen (2 étoiles A) ; une vingtaine d'hôtels de 60 à 80 chambres pourraient être construits en 1964. Ils seront exploités par des professionnels dans le cadre d'un cahier des charges. Cette condition paraît, en effet, indispensable et doit même inclure la possibilité pour les hôteliers de se rendre ultérieurement propriétaires du fonds. Elle est de nature à dissiper les craintes de certains qui redoutent de

---

(1) A ce titre, il est même inscrit un crédit de 20 millions de francs au chapitre 15-02, article 3, § 3, du budget des Charges communes ; cette mesure ne peut avoir qu'un effet bénéfique sur les investissements hôteliers ; étendue depuis aux restaurants de tourisme, les établissements thermaux devraient pouvoir en bénéficier également.

voir l'Etat devenir maintenant hôtelier et qui souhaitent, au contraire que l'association étroite des professionnels à la gestion fournisse à ceux-ci une meilleure chance de promotion économique et sociale.

L'an dernier, nous avons assez insisté sur l'effort accompli dans *le domaine du tourisme social* (1) pour ne pas avoir à y revenir si ce n'est que pour dire que trop de terrains de camping en France manquent des aménagements les plus élémentaires ; la réglementation en vigueur dans ce domaine est-elle assez strictement appliquée ?

Il reste bien entendu à évoquer *le problème de l'accueil français* : on sait combien celui-ci a déjà été analysé dans la presse, avec des exagérations manifestes quelquefois, mais ne fallait-il pas mettre le doigt sur la plaie ? D'ailleurs beaucoup de touristes soulignent que le pays où le « service » laisse le plus à désirer est l'Angleterre et que c'est en France qu'on mange le mieux, ce qui aide à supporter des additions quelquefois un peu « lourdes » (2).

La France reste incontestablement le pays du « bien manger », offrant en particulier aux touristes une gamme inappréciable de vins et de fromages. Se pourrait-il qu'elle manquât aujourd'hui d'imagination pour mettre au point une politique de l'accueil qui fasse retrouver le chemin de notre pays à des visiteurs souvent trop pressés, mais aussi quelquefois déçus par « ce je ne sais quoi qui n'a pas de nom dans aucune langue » : la courtoisie ?

En achevant ce rapport, nous voudrions dire quelques mots des **investissements touristiques réalisés dans les stations de sports d'hiver, nautiques et balnéaires**, sujet que nous n'avions pas abordé, l'an dernier, au moment de la discussion budgétaire.

Alors que *l'exercice 1957* voyait l'exécution d'un important programme d'équipement collectif : Contamines-Montjoie, téléphérique du Massif du Mont-Blanc, téléphérique de Val d'Isère, Barèges, il faut bien avouer que *les exercices 1958, 1959 et 1960* marquaient un arrêt total de l'expansion dans ce secteur du fait de la suppression des crédits d'équipement.

---

(1) Cf. Avis n° 44 (session extraordinaire 1962-1963), p. 20 et 21 ; cf. également le débat instauré à l'Assemblée Nationale, le 18 juillet 1963, à propos d'une question orale de M. Neuwirth sur le *camping*.

(2) Notons qu'un décret n° 63-003 du 2 janvier 1963 a institué un régime de classement des restaurants analogue à celui des hôtels.

En 1960, les collectivités locales n'ont pu réaliser qu'un programme modeste d'équipement de la montagne sur les directives du Commissariat au Tourisme avec l'appui de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Lors de la *deuxième année du plan intérimaire* (1961), les crédits sont rétablis, mais la dotation n'est encore que de 5 millions. Cependant, dès ce moment se dessine un véritable effort d'expansion et de modernisation dans le domaine de l'équipement de la montagne.

A partir des travaux du *IV<sup>e</sup> Plan*, ce mouvement s'accroît, l'intérêt des capitaux privés se portant sur les opérations d'équipement touristique, dès lors qu'elles sont assurées du soutien des crédits publics. L'autofinancement est réalisé très largement par apports de capitaux privés en moyenne à 50 % du montant des investissements : les maîtres d'œuvres ne sont plus uniquement des collectivités locales, mais des sociétés privées ou des sociétés d'économie mixte, auxquelles les communes et les départements participent.

A partir de 1962, les dotations du F. D. E. S. pour l'équipement touristique collectif ont été :

- pour 1962 : de 9 millions ;
- pour 1963 : de 10 millions.

C'est à ce moment que commence à se développer la mise en œuvre d'un programme d'équipement des ports de plaisance ; 1963 voit ce programme s'amplifier encore, d'autant que, dans une certaine mesure, la Caisse des Dépôts et Consignations est venue chaque année relayer les crédits du F. D. E. S.

Le tableau suivant traduit nettement ce mouvement d'expansion :

*Exercice 1960.* — Montant des équipements réalisés pour la montagne par la Caisse des Dépôts et Consignations : 2.260.000 F.

*Exercice 1961 :*

- a) La dotation de 5.000.000 de francs est absorbée en totalité ;
- b) En outre, 2.445.000 F sont réalisés par prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations.

*Exercice 1962.* — La dotation du F. D. E. S., en totalité absorbée, atteint 9.000.000.

Sa répartition est la suivante :

— Ports de plaisance.....	1.585.000 F.
— Montagne .....	7.415.000 F.

En outre, un programme complémentaire pour la montagne — portant sur de petites opérations — a été réalisé avec le concours de la Caisse des Dépôts. Il se monte à 3.390.000 F.

*Exercice 1963 :*

a) La dotation du F. D. E. S. est de 10 millions.

Le programme d'équipement de la montagne en cours de réalisation porte sur 6 millions de francs. Le programme d'équipement nautique en cours de réalisation porte sur 5.218.000 F. En réalité, le financement d'une partie de ce programme débordera sur 1964, car sans cela la dotation serait insuffisante.

b) En outre, un programme complémentaire d'équipement de la montagne portant sur de petites opérations est en cours de réalisation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant de 1.300.000 F.

\*  
\* \*

Au cours de l'examen du Budget du Tourisme par votre Commission des Affaires Economiques et du Plan, de vives critiques, venues de tous les partis représentés en son sein, *se sont fait jour*.

La plupart des Commissaires (et notamment MM. Coutrot, Sempé, Beaujannot, David, Restat, Delagnes et de Villoutreys) se sont élevés contre l'absence de toute politique véritable du Tourisme de la part du Commissariat au Tourisme, dont ils ont déploré — par ailleurs — le manque de moyens véritables.

Dans leurs interventions, ils ont préconisé :

— *la nécessité de promouvoir un véritable tourisme social* adapté à la démographie montante de la nation, en particulier en donnant plus d'expansion à la formule des « gîtes ruraux », encore trop peu connue ;

— *un taux réduit des prêts à l'hôtellerie de petite et moyenne importance* (et non les 5 % actuels, beaucoup trop élevés), comme cela est d'ailleurs pratiqué dans d'autres pays européens ;

— *une formule de détaxe de l'essence pour le vacancier français*, ce qui permettrait à celui-ci de circuler davantage à l'intérieur de son propre pays que, souvent, il connaît mal, préférant — par économie ou par snobisme — se rendre à l'étranger.

Ont été également évoqués :

— le problème de la *création d'une agence nationale de voyages*, comparable à la C. I. T. italienne ou à l'American Express ;

— la nécessité d'insuffler un esprit nouveau aux *syndicats d'initiative*, dont les tâches (remarquables à bien des égards) sont trop éparpillées pour être vraiment efficaces vis-à-vis de l'étranger : il faudrait offrir à celui-ci *un « dépliant »* complet par grande région touristique et non cette multitude de petits fascicules dans laquelle il se perd, ne connaissant pas suffisamment l'Histoire et la Géographie de notre pays ! Un premier travail de synthèse pourrait être fait par les délégués régionaux dont les moyens, à cet égard, devraient être renforcés.

Votre Rapporteur s'était engagé à présenter ces différentes observations dans son avis, afin de mieux refléter le climat de la discussion qui s'était instaurée à propos de ce budget qui, pour la première fois, rappelle, nous le verrons, possède une certaine autonomie.

\*  
\* \*

Sous réserve de ces observations touchant notamment la suppression de la détaxe sur les carburants en faveur des touristes étrangers, votre Commission des Affaires Economiques et du Plan donne un avis favorable aux dispositions du projet de loi de finances pour 1964, adopté par l'Assemblée Nationale, et concernant le tourisme.